



Droit du salarié victime d'accident de travail

Par **TANDJIO**, le **12/06/2011** à **19:57**

Bonjour,

ma cousine a fait une chute à son travail et a eu un traumatisme cranien. A la sortie du coma, elle avait perdue en partie la parole et l'audition. Son état nécessite une surveillance permanente. Puisqu'elle vit seule, elle ne peut rentrer à son domicile. Elle va sûrement être gardée en hospitalisation un moment puis je ne sais pas trop comment ça va se passer. Les médecins disent que le soutien de la famille est primordial dans ce cas pour le traumatisé. Le grand problème est que nous sommes étrangère et n'avons pas de famille en FRANCE, déjà nous ne vivons pas dans la même région.

Comment faire? Demander à son employeur de financer la venue de sa mère d'Afrique pour l'assister? Demander le transfert dans notre pays?(il vaut mieux pas)

Vu comme s'est parti, l'invalidité n'est pas loin, au moins temporaire ou partielle. Comment ça va se passer? Elle n'a que une année d'ancienneté

Merci de m'informer afin que je puisse rassurer les miens

Par **P.M.**, le **12/06/2011** à **20:07**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher des instances sociales du centre de soin où la patiente se trouve et/ou des assistances sociales de la Sécurité Sociale (CPAM)...

Par **P.M.**, le **15/06/2011** à **11:22**

Bonjour,

La Médecine du Travail n'a aucune compétence à cet égard...